

27 juin 2022 -10:19

Une étude des éléments de rémunération complémentaire en Belgique en 2019 et 2020

Les avantages salariaux les plus fréquemment accordés en Belgique dans le secteur privé sont le deuxième pilier de pension (80%) et les titres-repas (70%), suivis des éco-chèques et de l'intervention patronale dans les déplacements en voiture privée entre le domicile et le lieu de travail, qui concernent tous deux la moitié des travailleurs. Au total, la valeur de tous les avantages est estimée à 10 milliards d'euros, dont les plus importants sont le deuxième pilier de pension (environ 4,5 milliards d'euros), les titres-repas (2,3 milliards d'euros), les options sur actions (1,2 milliard d'euros) et l'usage privé d'une voiture de société (avantage en nature estimé à 1 milliard d'euros).

Il s'agit d'indications basées sur la dernière étude de l'ONSS avec des chiffres relatifs à 2019 et 2020, demandée par les membres du Comité de gestion de l'ONSS et attribuée à SD Worx, le plus grand calculateur de salaires en Belgique, en collaboration avec l'Antwerp Management School et l'ONSS. Le 31 janvier 2020, le Comité de gestion de l'ONSS décidait, conformément à la déclaration des partenaires sociaux formulée à l'occasion du 75e anniversaire de la sécurité sociale moderne, de procéder à une évaluation annuelle des différentes formes de rémunération alternative.

Les chiffres de 11 de ces avantages proviennent de SD Worx. La source des chiffres relatifs au 2e pilier de pension est SIGEDIS, les chiffres relatifs aux options sur actions proviennent du SPF Finances et ceux relatifs au budget de mobilité sont issus des déclarations de l'ONSS.

Pour de plus amples informations :

[Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport et les différentes études sur le site de l'ONSS.](#)

Contact

- Sarah Vettori, 02/509.36.55, press@rsz.fgov.be
- Kris Wils, 02/509.36.24, press@rsz.fgov.be

Office national de sécurité sociale
Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles
Belgique
02 509 31 11
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils
Contact presse
02 509 36 24
press@rsz.fgov.be